



## Accident de voiture consequences

Par **loucious**, le **03/03/2014** à **20:33**

Bonjour,

J'ai eu un accident de voiture. Je roulais sur une route et j'allais tourner à gauche, la voiture en face de moi avait enclenché son clignotant pour tourner à sa droite. Nous allions donc toutes les 2 vers la même direction sur une 2 voies et ça devait donc très bien se passer. Cependant, la voiture en face de moi n'a pas tourné à droite et a continué tout droit. Je l'ai vu piler au dernier moment mais trop tard, l'accident a eu lieu. Résultats : nos 2 voitures cassées au niveau du devant gauche. La dame était choquée mais allait bien après l'accident.

Au moment de faire le constat, la dame a fait un malaise, donc transportée à l'hôpital, rien de grave, 2 h après elle était ressortie de l'hôpital mais du coup nous n'avons pas rempli de constat et convocation à l'hôtel de police. J'ai expliqué ma version, reconnu le refus de priorité mais l'employée des forces de l'ordre m'a informé que la dame voulait porter plainte contre moi. Pour le moment, elle ne l'a pas fait mais j'aimerais savoir les conséquences si la dame venait à porter plainte contre moi ?

[fluo]Merci d'avance.[/fluo] (formule obligatoire sur ce forum, pour recevoir des réponses).

Par **Tisuisse**, le **04/03/2014** à **05:46**

Bonjour,

Refus simple de priorité :

- contravention de 4e classe, amende 750 € maxi (maxi jamais prononcé par les juges),,

- suspension possible du permis 3 ans maxi (maxi jamais prononcé par les juges),
- retrait de 4 points.

Si la personne est blessée, même légèrement, avec ITT :

- contravention de 5e classe, amende 1.500 € maxi (maxi jamais prononcé par les juges),,
- suspension possible du permis 3 ans maxi (maxi jamais prononcé par les juges),
- retrait de 4 points.